Joseph Lefran Dionne

B. d'André Coutin,

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le quatorze du mois de décembre par nous pr soussigné acte baptisé sous condition André né de ce matin fils du legitime mariage d'André poussi le fils et de marie joseph royson epouse le parrain acte benoin poussi et la mareine marie joseph gloude femme de alexandre roy les quelles ont tous declaré ne savoir ecrire de ce en qui suivant lord.

116

Hrutaut pr